sgen Cfdt: RECHERCHE EPST

Inria, le 27/11/2020

M. Le Président Directeur Général,
M. Le Directeur Général Délégué à la Science,

Le 10 novembre dernier, nous avons appris l'existence d'une nouvelle voie de recrutement contractuel à l'Inria, par le dispositif «SRP pour l'ERC». Ce dispositif a été présenté le 10 novembre dans sa forme finalisée, avec une date limite de candidature fixée au 7 décembre.

Parmi les particularités de ce dispositif, notre attention se porte sur l'engagement de mener deux candidatures à l'ERC en trois ans, et la promesse d'une pérennisation par l'institut en cas de succès à l'ERC.

Nous tenons à vous faire part de notre désapprobation sur la façon dont ce dispositif se met en place.

En premier lieu, ce dispositif n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les représentants du personnel ou les instances de l'institut. Sur ce thème, une discussion avec la commission d'évaluation semble pourtant incontournable, y compris sur les constats et arguments présentés comme justifiant la mise en place d'un dispositif nouveau. Ce dispositif n'a pas davantage été évoqué lors de rencontres avec les organisations syndicales. Nous le regrettons profondément, car cette façon de travailler ne favorise pas une gestion sereine d'un établissement comme l'Inria. Le Sgen-CFDT-Recherche-EPST est attaché au maintien d'un dialogue social continu. Celui-ci peut faire apparaître des désaccords, c'est bien normal. Nous pensons que ces désaccords sont toujours constructifs. Nous demandons que vous vous montriez capable de maintenir ce dialogue.

Ni le caractère «expérimental» affiché de ce dispositif, ni sa dimension modeste, ne peuvent justifier un tel escamotage des discussions. C'est particulièrement vrai dans un contexte où les CDD «Inria (Starting/Advanced) Research Positions», présentés comme un dispositif expérimental en 2012, n'ont toujours pas fait l'objet d'une évaluation.

D'autre part, ce dispositif de recrutement nouveau s'ajoute à un paysage d'emplois scientifique morcelé, au lendemain de la mise en place des contrats «Inria Starting Faculty Position» (ISFP) en 2020. Faut-il comprendre, dans les contrats «SRP pour l'ERC», que vous souhaitez créer des contrats de «chercheurs de financement avant tout» ? Cela porterait un préjudice grave à l'institut, qui est bien sûr un établissement de recherche scientifique et non de recherche de moyens. Pour répondre à ces inquiétudes, nous souhaitons une vision claire sur la politique de l'emploi scientifique dans l'institut à moyen terme, et nous souhaitons qu'elle soit discutée et partagée. Quels types de postes seront présents à l'Inria, et quels seront les équilibres entre

ces différents types de postes ? Nous sommes attachés à la défense du statut des personnels de l'institut, et l'évolution vers une précarité accrue nous semble malsaine. Nous sommes convaincus qu'une telle évolution serait à terme dommageable à la qualité des travaux de recherche menés à l'Inria. Le dispositif «SRP pour l'ERC» met sous pression des personnels précaires. Un personnel précaire et sous pression souffre au niveau de sa vie personnelle et au niveau de son autonomie scientifique. Une telle dérive diminue la qualité scientifique, et accroît les risques de méconduites scientifiques. À des âges-clés dans la trentaine, la précarité est également un obstacle à la place des femmes dans les carrières scientifiques.

Enfin il nous semble primordial que la direction de l'institut soit en phase avec l'importance reconnue du temps long dans les travaux de recherche, et comprenne la stupeur avec laquelle ce nouveau dispositif, résolument axé vers le court-termisme, est accueilli. Il est à tout le moins essentiel que l'effort d'accompagnement vers des candidatures ERC, puisque c'est ce dont il est question ici, soit avant tout mené en direction des personnels permanents. L'institut recrute chaque année une cinquantaine de jeunes chercheurs permanents au meilleur niveau. En comparaison, la plus-value apportée par le dispositif «SRP pour l'ERC» (trois contrats à durée déterminée) nous semble mince. Cette démarche fait également prendre un risque conséquent aux personnels ainsi missionnés, qui peut être fatal à leur carrière scientifique. Ces différents points auraient mérité à tout le moins une discussion critique et constructive.

Cordialement,

Les élu·e·s Sgen-CFDT-Recherche-EPST.